

# « Netflix a réussi à imposer la VOD en Belgique »

MÉDIAS Près d'un Belge sur dix utilise la plateforme payante de vidéos en ligne

► « House of Cards », vendue comme la « première série originale » du géant américain, revient ce mardi... sur Be tv !

► Philippe Marion de l'UCL décrypte l'influence de Netflix sur notre consommation télévisuelle.

Les machiavéliques Claire et Frank Underwood (Kevin Spacey et Robin Wright) sont de retour pour la cinquième saison de « House of Cards ». Chez nous, les nouveaux épisodes de la série politique sont disponibles uniquement sur Be tv (lire ci-dessous). Cela n'a pas empêché Netflix d'en faire sa tête de gondole pour conquérir le monde. Décryptage avec Philippe Marion, professeur au département communication de l'UCL.

**Près de quatre ans après son arrivée, Netflix a-t-il réussi son implantation en Belgique ?**

Au niveau des chiffres, c'est mitigé. Comme en France et en Allemagne. On parle de 300.000 (l'entreprise ne communique pas de chiffres détaillés par pays, hors Etats-Unis ; une étude récente annonçait un peu moins de 10 % de la population, soit 900.000 utilisateurs, NDLR), c'est moins qu'espéré par Netflix qui espérait 30 %.

*En termes de mouvement de masse comme Netflix a pu le déclencher à gauche et à droite, notamment aux Etats-Unis, on est un peu en réserve en Belgique.*

**Au-delà des chiffres, Netflix a-t-il réussi à imposer la VOD ?**

*Ça, oui. Tout à fait. Les chaînes nationales ont compris qu'il leur fallait faire leur Netflix et proposer une offre VOD, que cela marchait très bien. Il y a une nouvelle donne, de nouvelles habitudes de la part du téléspectateur : le binge watching, voir tout et tout*

*de suite, maîtriser le processus, ce qu'on regarde. Les concurrents de Netflix ont vu que cette promesse de départ de Netflix fonctionnait et ils veulent faire de même.*

*Ils ont montré aussi qu'une autre forme de production de contenus, des contenus exclusifs, ça marchait bien, ça correspond à une demande. C'est un énorme succès à la fois quantitatif et qualitatif. Ce sont de bonnes séries qui ont beaucoup de reconnaissance. Ils ont magnifié la production, la conception et l'accessibilité des séries. Il y a un nouveau contrat de confiance avec le téléspectateur - si on peut toujours appeler ça des téléspectateurs...*

**Netflix a changé les règles ? On ne regarde plus la télé de la même manière ?**

*Tout à fait. Tous les supports connectés sont concernés, ce*

*n'est plus juste la télé. Et cela augmente encore la maîtrise du téléspectateur, qui décide non*

*seulement de son choix de séries, de programmes, mais aussi du type de support. Il y a vraiment une gratification très grande du consommateur.*

**Comment réagissent les autres acteurs comme les chaînes payantes du type Be tv ?**

*Finalement, ils essaient de suivre le mouvement et prétendent avoir compris ce que Netflix apporte de nouveau, et donc, peuvent diminuer l'effet*

*Netflix. Ce qui est en partie vrai. Mais je crois aussi qu'il y a une part de volonté de ne pas reconnaître le triomphe de Netflix.*

**C'est Netflix qui a les cartes en main ?**

*Tout à fait. Ils ont le système qui est nouveau, ils ont un nouveau rapport aux téléspectateurs, une nouvelle image. Ils sont capables de démontrer qu'ils sont très forts dans la production de contenus. Ce ne sont pas de vieilles séries rabâchées. Il y a une réelle créativité à l'œuvre. Et ça, c'est difficile à combattre. Leur logo est un peu vieillot. Il a un côté rassurant comme le meuble de télévision. Et en même temps, ce qu'ils proposent est radicalement différent. ■*

**Propos recueillis par DIDIER ZACHARIE**

## EXCLUSIVITÉ BE TV

**Pourquoi la nouvelle saison de « House of Cards » n'est pas disponible sur Netflix**

En Belgique francophone, c'est Be tv qui possède les droits de diffusion de « House of Cards ». Pas Netflix. Mercredi 31 mai, Be tv proposera d'ailleurs un marathon. Les treize épisodes de la cinquième saison seront diffusés à partir de 13 heures sur Be Séries, puis à un rythme hebdomadaire à partir du 9 juin. La confusion autour du label « Netflix » accolé à « House of Cards » a été entretenue par l'entreprise californienne ces dernières années.

« Dire que c'est une série Netflix, est une demi-vérité, explique Christian Loiseau, directeur général adjoint de Be tv. A l'époque, le studio Sony qui l'a coproduite, avait choisi de la vendre en priorité aux chaînes payantes comme Canal+ ou Be tv. Ce fut donc le cas pour la France et la Belgique (même si depuis 2016, Netflix a récupéré les droits pour la France). Netflix et Amazon ne produisent pas toujours seuls leurs séries. Ils n'ont donc pas nécessairement le pouvoir de décider de la distribution de leurs produits. Avec la multiplicité des plateformes qui achètent des séries réalisées par d'autres, on est dans un système de plus en plus atypique. »

Si Netflix n'a pas encore récupéré son premier bébé chez nous, c'est parce que Be tv négocie toujours un « engagement à vie ». Tant que la série est en cours de production, c'est Be tv qui la diffuse en priorité.

Netflix dispose actuellement des droits des trois premières saisons en français. La quatrième et la cinquième sont uniquement disponibles en anglais avec des sous-titres en néerlandais.

M.BMÉ

## TÉMOIGNAGE

## « On télécharge moins depuis qu'on a Netflix »

Églantine a 34 ans, deux enfants en bas âge et un abonnement depuis un an via le pack family. « C'est-à-dire qu'on partage une connexion avec quatre autres personnes pour 4 euros par mois. Depuis, je ne regarde plus trop la télé, parce qu'il n'y a rien, sauf les infos. Donc, le soir, je regarde plutôt un film ou une série sur Netflix. » Autre changement avec Netflix : « On télécharge moins de séries. » La raison étant bien sûr l'offre séries alléchante du leader mondial de la VOD. Par contre, « le catalogue films est beaucoup plus limité. Il y a peu de

créations françaises aussi, mais ça arrive. Ils viennent d'ajouter le documentaire sur Macron diffusé récemment sur TF1, par exemple ». Les avantages de Netflix, au-delà des séries ? « Ils commencent à faire des mangas, aussi. Et puis, il y a énormément de dessins animés, c'est bien pour les enfants. C'est adapté à tous les âges. Et ils nous proposent d'autres séries dans le même genre. Il n'y a pas de pubs et pas besoin de se casser la tête pour savoir quoi mettre. Pour les enfants, c'est vraiment utile. »

De quoi passer à l'abonnement personnel à 10 euros par mois ? « Ils devraient avoir un plus grand catalogue, surtout au niveau des films. D'ici cinq ans, si l'offre est meilleure, on serait prêt à mettre 10 euros. »

D.Z.

